

ORIGINAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/976 du 6/12/83
:MTPS.DGTFP.DFP.
Portant intégration et nomination
de Monsieur MBITSI BYSSH Justin,
dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- /u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- /u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
- /u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- /u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- /u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- /u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- /u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- /u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- /u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- /u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- /u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er, paragraphe ;
- /u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- /u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- /u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- /u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- /u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- /u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- /u la lettre 3101/MEN.DGEOC.DOB du 27.7.83 du Directeur de l'Orientalion et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

43

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret 64/165 du 22.6.64 susvisé, Monsieur MBITSI BYSSH Justin, né le 20 Avril 1957 à Nioumvou, titulaire de la Licence ès Lettres obtenue à l'Institut des Langues de Pékin (CHINE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1983 - 1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 6 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

- Antoine NDINGA - OBA. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- J.S. 1
- DGTFP/DFP. 3
- DFP/BST. 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.E.N. 2
- DP.A. 2
- DOSSIER. 3
- ~~INTERESSE.~~ 1
- SGCM/BC. 2